Commune d'Antigny

DÉLIBÉRATION
N° 2026/28

L'an deux mil vingt-et-six, le 21 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 14			
Votants : 14			
Votes	**Pour : 14**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL, M. Bruno MARTIN, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, Mme Valérie SPOTO, M. Stéphane THOULISSE, Mme Cindy VILLEMOND, Mme Aurore GERMANEAU.
Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU.
Étaient absents :
Procurations :

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : CCVG – Désignation du représentant à la CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CC.2026.59 du 7 mai 2026 qui fixe le nombre de membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à 55 soit un représentant par commune ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De **DÉSIGNER** Monsieur Alexandre CHASSAT pour représenter la commune d'Antigny à la CLECT de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG).

Fait à ANTIGNY, le 26 mai 2026

La secrétaire de séance,
Noémie CHARTRIN

Le Maire,
Vincent LAUER

MAIRIE d'ANTIGNY 86310 (Vienne)

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49
mairie@antigny86.fr

AR Prefecture
086-218600062-20260521-21052026_28-DE
Reçu le 29/05/2026